Nations Unies

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

VINGT-TROISIÈME SESSION

Documents officiels



3

DEUXIÈME COMMISSION 1191^e séance

Mardi 15 octobre 1968, à 10 h 55

NEW YORK

SOMMAIRE

	Page
Déclarations générales (fin)	Ì
Point 37 de l'ordre du jour:	l : .
Décennie des Nations Unies pour le déve- loppement: rapport du Secrétaire général (<u>suite</u>)	
Point 40 de l'ordre du jour: Affectation à des besoins pacifiques des	

Président: M. Richard M. AKWEI (Ghana).

rapport du Secrétaire général......

DECLARATIONS GENERALES (fin)

et

POINT 37 DE L'ORDRE DU JOUR

Décennie des Nations Unies pour le développement: rapport du Secrétaire général (suite) [A/A/7203, chap. III; A/7251 et Corr.1, E/4496, E/AC.54/L.25, E/AC.54/L.28, E/AC.54/L.29/Rev.1, E/AC.54/L.30, E/AC.54/L.31, TD/B/186/Rev.1]

1. M. KAMBA (République-Unie de Tanzanie) dit que de nombreux orateurs ont cité des statistiques décourageantes au sujet de la situation dans laquelle se trouvent les pays en voie de développement. On a également indiqué que le taux de croissance annuelle du revenu par habitant en Afrique était inférieur à 1 p. 100. Ces faits sont incontestables et la délégation tanzanienne se préoccupe vivement de l'écart croissant entre pays industrialisés et pays en voie de développement. Si la Décennie des Nations Unies pour le développement n'a pas atteint ses objectifs quantitatifs, c'est pour toute une série de raisons qui vont de l'absence d'une stratégie globale réaliste à l'insuffisance des mécanismes internationaux, Cependant, la cause profonde consiste peut-être en un manque de volonté politique de la part des pays développés, dont un grand nombre se font une idée peu réaliste du monde contemporain. Tout occupés de poursuivre leur propre expansion économique, ils ont de plus en plus tendance à considérer les problèmes des pays en voie de développement comme marginaux. Si la volonté nécessaire ne se manifeste pas, il sera impossible d'élaborer une stratégie valable du développement et l'on court le risque de voir un conflit anéantir l'humanité. Il est inconcevable que les trois quarts du genre humain continuent de vivre indéfiniment dans les conditions actuelles d'oppression et d'humiliation sociale et économique, conséquences de l'exploitation et du brigandage. Les pays riches, qui constituent le quart de l'humanité, ont le devoir moral et l'obligation

permanente de participer avec plus de sérieux et avec un sens accru de leurs responsabilités à une discussion des causes qui entravent la coopération internationale.

- 2. Les succès limités de la deuxième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) ont beaucoup déçu, et les pays exportateurs de produits primaires sont profondément irrités par ce qu'ils considérent comme un fonctionnement injuste des marchés mondiaux. Leurs efforts en vue d'accroître leurs recettes en devises continuent de se heurter à l'instabilité des prix des produits de base, ainsi qu'à des obstacles tarifaires et autres mesures qui limitent leurs exportations. La baisse des cours du sisal, de 1965 à 1968, a coûté à la République-Unie de Tanzanie plus que le montant total net des entrées de capitaux publics et privés au cours de la même période.
- 3. La délégation tanzanienne partage la profonde déception qu'ont exprimée les orateurs précédents devant le fait que les pays développés n'ont pas tenu leur engagement de transférer aux pays en voie de développement des ressources financières équivalant à 1 p. 100 de leur produit national brut. Le niveau qualitatif et quantitatif de l'aide ne cesse de baisser, bien que quelques pays industrialisés et quelques institutions financières commencent à manifester une certaine compréhension des problèmes qui se posent aux pays en voie de développement. La délégation tanzanienne se réjouit notamment que la Banque internationale pour la reconstruction et le développement ait l'intention de doubler le volume de ses prêts au cours des cinq prochaines années et d'étendre le champ de ses activités, et qu'elle ait pleine conscience des besoins des régions les moins favorisées du monde. Sa délégation se félicite également que certains pays, notamment la Suède, l'Australie et la République fédérale d'Allemagne, aient annoncé récemment leur intention d'accroître leur aide financière de 20 p. 100.
- 4. Depuis son indépendance, la République-Unie de Tanzanie s'est efforcée de stimuler son développement économique par un programme d'action nationale, se montrant ainsi acquise au principe que le développement doit trouver son principal stimulant dans ses propres efforts. A la fin du premier plan quinquennal de développement économique et social, elle aura mobilisé près du double du volume des ressources intérieures considéré comme possible à l'origine, et ces ressources auront financé sensiblement plus de la moitié de toutes ses dépenses de développement. Le Gouvernement tanzanien met de plus en plus l'accent sur le développement rural, et la participation de toute la population au processus du développement par l'intermédiaire de projets communautaires et

d'entraide volontaire commence à produire d'excellents résultats. Grâce à cette politique concrète. l'économie tanzanienne progresse dans le bon sens et un taux de croissance économique de près de 6 p. 100 a été atteint en 1967. Néanmoins, un apport important et régulier de capitaux étrangers est indispensable si l'on ne veut pas que les efforts intérieurs échouent, et le Gouvernement tanzanien a pris des mesures pour que le climat général reste favorable et attire les investissements étrangers. Reconnaissant qu'elle avait besoin de l'aide d'autres Etats pour réaliser ses objectifs économiques, la République-Unie de Tanzanie s'est associée à la Communauté économique de l'Afrique de l'Est, qui constitue le pôle d'une zone d'intégration économique en expansion.

- 5. La République-Unie de Tanzanie s'est toujours acquittée avec détermination de ses engagements à l'égard de la communauté internationale. Les problèmes auxquels le monde doit faire face sont si graves que la Commission doit être l'instance où seront trouvés les moyens de résoudre les difficultés qu'il faudra surmonter au cours de la préparation de la deuxième Décennie.
- 6. M. DE SEYNES (Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales) dit que la conclusion de la discussion générale lui fournit l'occasion de clarifier quelques questions posées par un certain nombre de délégations, notamment à propos des sujets dont il a parlé au cours de sa déclaration d'ouverture à la 1180ème séance.
- 7. On s'est beaucoup intéressé, au cours de la présente session, aux perspectives d'un plan d'ensemble des Nations Unies visant à accroître la production et la consommation de protéines comestibles, et cela probablement parce qu'il ne semble pas que des obstacles importants s'opposent, dans ce domaine au moins, à cette vaste entreprise. Cependant, on ne se rend peut-être pas suffisamment compte qu'un tel programme nécessitera un effort coordonné de la part des gouvernements, des centres de recherche et des institutions internationales, englobant des activités très variées comme la formation, la recherche, la publicité, les techniques de commercialisation et de gestion. On peut se demander si les règles qui gouvernement le fonctionnement des organes des Nations Unies sont suffisamment souples pour leur permettre d'organiser un programme de ce type. Lorsque cette question retiendra l'attention de la Commission (point 46 de l'ordre du jour), les délégations devront donc examiner la question de savoir s'il faudra assouplir les mécanismes existants ou si l'exécution d'un tel programme devra faire l'objet de nouveaux arrangements.
- 8. Au cours des dernières années, les problèmes démographiques sont évoqués de plus en plus fréquemment chaque fois qu'on discute du développement économique. La raison en est simple: ce n'est que depuis peu qu'il est devenu possible de considérer le facteur démographique comme un facteur susceptible d'être influencé par des mesures de politique appropriées. L'augmentation de la population n'est plus traitée comme une donnée fixe, une fonction du revenu; ou la considère plutôt comme un paramètre d'ordre politique. Il est donc nécessaire que, dans

leurs activités en faveur du développement, les Nations Unies considèrent le facteur démographique comme l'un des déterminants du processus du développement sur lesquels on peut agir par des mesures appropriées; ce n'est pas parce qu'il est devenu maintenant urgent d'étudier les aspects historiques, sociaux et économiques de l'accroissement démographique qu'on peut en négliger les facteurs spirituels et moraux.

- 9. Un autre thème qui est revenu dans toutes les déclarations générales a été celui de la stratégie globale proposée pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement ainsi que le mécanisme de surveillance internationale dont il était question dans la déclaration d'ouverture, M. de Seynes désire vivement dissiper les malentendus causés par l'allusion assez vague, dans le communiqué de presse, à des "mécanismes de contrôle"; il préfère le mot "surveillance". Ce point est assez important car il soulève des questions qui touchent à la souveraineté nationale ou à l'autonomie de certaines institutions. En fait, il s'agit de savoir si cette stratégie, considérée comme une partie d'un plan d'action accepté par la communauté internationale pour la deuxième Décennie, devra être seulement une source d'inspiration pour les gouvernements ou un facteur qui exercera sur eux une influence d'autant plus grande que le mécanisme de surveillance aura mieux réussi à évaluer et enregistrer de façon systématique les progrès réalisés à chaque stade. Bien entendu, la formulation et l'acceptation d'une stratégie globale du développement n'influeront pas seulement sur les jugements individuels et les décisions des gouvernements, mais elles orienteront toutes les activités des organismes des Nations Unies en matière de développement et leur permettront d'y inclure certaines disciplines de planification dont on n'a pas pleinement tiré parti dans le passé.
- 10. Il n'y a aucune raison pour que la technique du plan indicatif, qui s'est révélée utile dans de nombreux pays, ne le soit pas également sur le plan international. En France, par exemple, on peut considérer que la principale conséquence du plan national, au cours des dernières années, a été d'élever le niveau de la réflexion économique et de rendre plus rationnel le processus de décision de l'Etat lui-même et des institutions publiques et privées. Si donc le plan national comporte des objectifs économiques sectoriels, aucun secteur n'est obligé de s'y conformer; chacun d'eux les utilise simplement comme cadre de référence pour prendre des décisions rationnelles. Le système a l'avantage de permettre à l'autorité planificatrice d'identifier certaines situations qui constituent en fait des signaux d'alarme. De plus, l'autorité planificatrice est à même de contrôler l'exactitude de ses prévisions et le niveau des progrès réalisés dans le sens des objectifs fixés. et de tirer des conclusions de ces renseignements. L'utilité potentielle d'un tel système sur le plan international est réelle, en particulier quant on sait que les déceptions causées par la première Décennie tiennent en partie au fait que les propositions des Nations Unies n'ont effectivement pas été suivies d'action.
- 11. L'existence d'un mécanisme capable de comparer de façon systématique les objectifs et les réalisations

pourrait renforcer l'espoir de voir appliquer les recommandations des Nations Unies. De plus, ce mécanisme aiderait les intéressés à se livrer à un diagnostic et à proposer des remèdes. De toute évidence, le mécanisme de surveillance proposé doit pouvoir exercer de telles fonctions si l'on veut que les aspirations collectives des Etats Membres soient exaucées. Un certain nombre de délégations ont demandé des détails concernant le fonctionnement du mécanisme. Il appartient naturellement aux gouvernements de se prononcer à cet égard, mais M. de Seynes pense, pour sa part, que le système institutionnel de l'ONU est parfaitement adapté à ce genre de tâche, sans qu'il y ait besoin d'y apporter des modifications notables: il s'agit d'un système pluraliste, qui comporte des mécanismes sectoriels, régionaux et centraux. On doit pouvoir organiser ses travaux - celui de ses organes dirigeants, techniques et administratifs - de manière à lui permettre d'accomplir sa tâche de façon satisfaisante. Il existe assurément une possibilité de tension entre les exigences de l'autonomie des diverses institutions et celles de l'interdépendance, mais ceci n'est pas très grave, du moins au niveau intergouvernemental. Les divergences de vues au sujet de l'équilibre souhaitable entre l'autonomie et l'interdépendance doivent être aisément surmontées des lors qu'on reconnaît qu'un mécanisme central de planification est essentiel.

12. Un certain nombre de délégations ont fait des propositions extrêmement intéressantes en ce qui concerne la structure détaillée du mécanisme central; à cet égard, un plan "glissant" est manifestement indiqué, car on doit pouvoir à tout moment opérer des ajustements à la lumière des renseignements obtenus sur le succès de la stratégie. D'autres délégations ont souligné que les gouvernements des pays en voie de développement doivent fixer leurs propres objectifs de croissance. Le Département des affaires économiques et sociales est parfaitement conscient de cette nécessité, et il a envoyé un questionnaire à tous les gouvernements pour connaître leurs intentions et leurs aspirations à l'occasion des préparatifs de la deuxième Décennie. Cependant, les réponses reçues ne semblent pas fournir suffisamment de renseignements pour qu'on puisse suivre la méthode proposée, qui est d'établir d'abord des objectifs sur le plan national et ensuite des objectifs globaux sur le plan régional. Des contacts sont maintenus dans ce domaine avec les gouvernements par l'intermédiaire des commissions économiques régionales et des missions mixtes d'enquête en Afrique.

13. Il est nécessaire d'établir une distinction entre l'évaluation de la performance globale, aux fins de jugement et de décision collectifs et les mesures à prendre au niveau national en matière de politiques et d'assistance. Cette distinction joue en particulier en ce qui concerne les engagements. La deuxième session de la CNUCED a montré que certains pays sont prêts à accepter l'objectif de 1 p. 100 pour le transfert des ressources, et les travaux préparatoires à la deuxième Décennie doivent prévoir un effort en vue d'amener tous les pays industrialisés à agir de même. Dans d'autres domaines, cependant, les engagements ne peuvent être définis de façon aussi précise et sans doute, pour les gouvernements, s'agira-t-il simplement d'accepter d'entreprendre,

en général, des politiques déterminées. D'autre part, il est possible d'accepter des engagements réciproques beaucoup plus précis en matière d'accords d'assistance au niveau des Etats, et cela se manifeste déjà.

14. Pour conclure, M. de Seynes déclare qu'il serait réconfortant que la discussion générale ait servi à amener les gouvernements et les institutions à se préparer à définir leur point de vue sur le mécanisme de surveillance proposé au cours des délibérations futures concernant la stratégie globale du développement; ce sujet nécessite de toute évidence autant de réflexion et de discussions que l'élaboration d'un plan d'action. En ce qui concerne ce mécanisme, M. de Seynes est convaincu que la position des Nations Unies est aujourd'hui plus forte qu'elle ne l'a jamais été. Une déclaration récente du Directeur général de la FAO a fourni très clairement les raisons de cette certitude:

"J'aimerais qu'il existe ... un mécanisme central puissant commun à l'ensemble des organismes des Nations Unies, grâce auquel les différentes organisations fixeraient des objectifs mutuellement compatibles de développement à long terme. Lorsque ces objectifs auraient été fixés pour tous, il incomberait aux différentes institutions de définir dans leurs secteurs respectifs les politiques nécessaires pour les atteindre."

POINT 40 DE L'ORDRE DU JOUR

Affectation à des besoins pacifiques des ressources libérées par le désarmement: rapport du Secrétaire général (A/7203, chap. XIII, sect. D; A/7247, E/4494 et Add.1)

15. M. STELLINI (Malte) regrette que la résolution 1837 (XVII) de l'Assemblée générale, qui est à l'origine du point dont la Commission est saisie, n'ait jamais été appliquée et que le monde assiste depuis lors à une course aux armements qui s'intensifie sans cesse et ne limite pas ses effets aux grandes puissances. La délégation maltaise appuie cette résolution, mais elle a conscience que les études sur les effets du désarmement, et même d'un désarmement partiel, ne donneront probablement aucun résultat pratique. Il estime donc que la Commission doit simplement prendre note des observations peu éclairantes que les gouvernements ont présentées au Secrétaire général. Des événements regrettables qui se sont produits récemment, la délégation maltaise a tiré la conviction qu'il est peu probable que des ressources importantes soient libérées par le désarmement. Il ne sert à rien de se contenter de noter tous les deux ans le point de l'ordre du jour en question, et M. Stellini propose donc qu'on l'enterre jusqu'à ce que règne un climat international plus favorable. D'autre part, il peut être utile que l'Assemblée prie le Secrétaire général d'étudier les conséquences économiques et sociales de la course aux armements pour les pays pauvres, et de faire rapport à ce sujet.

16. M. ASTROM (Suède) dit que sa délégation continue d'attacher de l'importance au point à l'examen car une meilleure compréhension des questions complexes qui s'y rattachent permettrait d'apporter une contribution réelle au désarmement et inciterait ainsi les

pays industrialisés à dégager plus de ressources pour les régions en voie de développement.

17. L'étude sur les conséquences économiques et sociales du désarmement, préparée par un groupe consultatif d'experts internationaux et transmise par le Secrétaire général au Conseil économique et social¹/, a constitué à l'époque une innovation et a stimulé l'action internationale. Les experts, recrutés dans des pays ayant des systèmes économiques différen's, ont tous affirmé qu'un désarmement à grande échelle ne nuirait en rien aux économies nationales si les ressources ainsi libérées étaient adéquatement affectées à d'autres secteurs.

18. En ce qui concerne la question des études nationales, les gouvernements de beaucoup d'Etats Membres n'ont pas répondu au questionnaire du Secrétaire général ou ont simplement fait savoir qu'ils n'avaient pas d'autres observations à présenter. Il est donc évident que les résultats obtenus par la méthode actuelle sont de plus en plus minces et que la Commission pourrait, avec profit, envisager d'aborder différemment la question et commencer par réexaminer les questionnaires envoyés aux gouverne-

ments. Les réponses à ces questionnaires semblent reposer sur l'hypothèse qu'il y aura une décision internationale au sujet d'un désarmement général. La délégation suédoise est d'avis que ces réponses pourraient porter plus utilement sur les conséquences d'un désarmement partiel. Tous les Etats s'entendent sur l'objectif ultime, à savoir le désarmement général et complet, mais cet objectif est extrêmement difficile à atteindre, alors que le désarmement partiel a déjà fait quelque progrès, ainsi qu'il appert des traités sur l'espace extra-atmosphèrique et sur la non-prolifération des armes nucléaires. En fait, la plupart des gouvernements semblent considérer que la meilleure façon de procéder est d'adopter des mesures partielles, et M. Aström pense que des études nationales et internationales sur les conséquences de telles mesures pourraient être utiles.

19. Il serait peu judicieux d'interrompre les travaux sur cette question. Si les propositions de la délégation suèdoise sont acceptées, on pourra donner à ces travaux une orientation légèrement différente, et il est fort possible que l'on obtienne des résultats importants. Il y a lieu de poursuivre le débat sur le désarmement, et il convient tout autant de poursuivre les études sur les effets du désarmement.

La séance est levée à 12 h 5.

^{⊥/} Publication des Nations Unies, numéro de vente; 62.1X.1 (E/3593/ Rev.1).